



Mairie de RIVOLET

69640

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022 à 20h30

Présents : Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOTT, Sylviane AULAS, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Priscille DU MANOIR, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Karine BOUDOT, Marjorie GRIERE-FURTAK, David THOMASSET

Excusée : Catherine BARRIERE (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)

Secrétaire de séance : Sylviane AULAS

Béatrice BOUGAIN remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Les comptes rendus des Conseils municipaux du 10 février 2022 et du 14 avril 2022 sont approuvés à l'unanimité.

1. Tour des commissions

1.1. Commission « urbanisme »

Un certificat d'urbanisme a été demandé pour une habitation située « descente du Moulin ».

Plusieurs rendez-vous et une déclaration préalable sont à venir pour un agrandissement de balcon « rue des Ecoliers ».

La commission « urbanisme » doit programmer des visites de contrôle suite aux travaux réalisés.

Un propriétaire a rencontré les élus de la mairie pour savoir si son parking « au Pinay, route de la Croix de Fer » était constructible. La commune a pour projet d'aménager un chemin piéton entre la « route du Pinay » et la D504. Le propriétaire serait favorable pour vendre une parcelle de son terrain dans le cas où la commune envisagerait de réaliser le chemin piéton.

Deux Déclarations Préalables ont été acceptées pour une clôture « chemin du Petit Vernay » et pour une toiture « au Cruizon ».

Des agents immobiliers ont pris des renseignements auprès de la mairie pour la vente d'un bâtiment « impasse de l'ancien Bief ».

Une maison est à vendre à la « la Grange Forgeon ».

La commission « impôts » a pour mission de valider les réajustements de taxes proposées par les services des impôts en fonction des surfaces déclarées réajuster les taxes en fonction des surfaces. A ces propositions, deux piscines non déclarées ont été découvertes sur la commune de Rivolet. La Mairie prendra contact avec les propriétaires pour percevoir la taxe d'aménagement.

La mairie doit fournir différents documents au notaire du vendeur de la maison GACON.

1.2. Commission « environnement »

Le Département du Rhône convie les membres du Conseil municipal à participer à une formation sur les « Vivaces et villages fleuris » les 8 et 9 juin prochains à Saint Loup (2 personnes peuvent s'inscrire).

Les rencontres départementales du réseau « Villes et Villages Fleuris » proposent ne conférence « Instant nature » le 10 juin à YZERON (nombre de personnes illimité sur inscription).

La commune est sollicitée par l'Office du Tourisme pour donner son accord à la réédition du Carto guide n°11 signalant les chemins PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). L'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

La formation permaculture dispensée par Monsieur Benjamin JAYR arrive à son terme. Il conviendra de mener une réflexion sur la mise en application de certaines pratiques sur la commune.

Un projet de composteur collectif au pied de l'immeuble situé « place d'Auderville » est envisagé. L'emplacement éventuel du composteur serait sur les parcelles 521-519, propriété du bailleur social Alliade. Une convention sera donc établie entre le bailleur et la CAVBS. Le dossier est en cours.

La commission « environnement » souhaite améliorer le composteur de l'école qui est un outil pédagogique pour les enseignants.

Suite aux travaux « route de la Croix de Fer », les poubelles ne sont plus collectées. Les habitants sont invités à déposer leurs déchets dans les bacs à ordures ménagères mis à disposition à l'aire de loisirs.

1.3. CCAS

La permanence « Rivolet Infos Accueil Numérique » accompagne les habitants dans leurs démarches administratives, tous les 15 jours le jeudi, sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

La CAVBS a pour projet de créer un deuxième Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI).

Les objectifs d'un RPEI sont les suivants :

- *Pour les enfants : des temps collectifs avec des jeux libres ou des animations, un lieu de découverte, d'expérience et d'autonomie, un lieu de socialisation avec des règles collectives.*
- *Pour les assistantes maternelles : un lieu spécifique et adapté pour un grand groupe d'enfants, une organisation de temps de rencontres et d'échanges de pratique, une facilitation des formations, un centre de documentation.*
- *Pour les parents : un lieu pour leur enfant accompagné de leur assistante maternelle, lieu de rencontre autour de temps festifs ou d'information, accompagnement dans la recherche du mode de garde le plus adapté à leurs besoins.*

Le RPEI se déplace de commune en commune par journée ou demi-journée avec le matériel adéquate (jeux, matériel de motricité...) pour animer ce dispositif.

Les communes souhaitant participer à ce projet mettront à disposition une salle. Afin d'accueillir les enfants et les assistantes maternelles dans les meilleures conditions, il est proposé des travaux de rafraichissement de la salle de motricité.

La CAVBS ouvrira une crèche à Blacé de 36 places.

1.4. Commission « communication »

La lettre verte de juin sera distribuée par les conseillers municipaux. Afin de faciliter la distribution, une réflexion est en cours sur un codage pour les abonnées.

La réunion des associations aura lieu le jeudi 30 juin à 18 heures 30 en mairie.

La journée festive de la commission « démocratie participative » aura lieu le samedi 25 juin, les préparatifs sont en cours.

Le pot de départ de Monsieur Alain SANGOUARD aura lieu le vendredi 17 juin.

L'arborescence du site internet de la commune a été validée par Campagnol. Le contenu doit être envoyé avant la fin du mois. L'étape suivante sera l'élaboration du visuel. Il est souhaité une cohérence entre le site internet et la feuille verte.

Les membres de la commission communication proposent d'informer les habitants via la lettre verte de notre participation et implication aux deux grandes manifestations à venir, à savoir « Le Petit Festival des Dindes Folles » et « Le Trial de la Fontaine des Anes » par le biais de mise à disposition de matériel, de la participation d'employés communaux ainsi que l'attribution de subvention.

1.5. Commission « auberge »

Le devis pour les pièces défectueuses du chauffe-eau de l'auberge a été accepté.

L'ensemble du Conseil municipal donne son accord pour le rempaillage de 14 chaises de l'auberge.

1.6. Commission « école »

Des retards à la garderie périscolaire ont été signalés par les employées communales. Un mail va être envoyé à l'ensemble les parents afin qu'ils veillent à respecter les horaires de la

garderie : le matin de 7h30 à 8h50, et l'après-midi de 16h à 18h30 sauf le vendredi où le service s'arrête à 18h. Si ce rappel ne suffit pas, les membres de la commission « école » rencontreront les familles retardataires.

La commission « école » souhaite informer les membres du Conseil municipal d'une erreur de communication avec l'équipe enseignante au sujet des horaires de l'école pour la prochaine rentrée prochaine.

En effet, lors du précédent Conseil municipal du 14 avril, il était inscrit à l'ordre du jour le vote des horaires de l'école, l'équipe enseignante n'en était pas informée. Peu avant le Conseil, les enseignants ont fait une proposition qui a été discutée et n'a pas été retenue, ce qui a provoqué une incompréhension de leur part. Il est souhaité que les tensions s'apaisent, une rencontre est prévue fin mai avec l'équipe pédagogique.

1.7. Commission « voirie »

La commune externalise le passage de l'épaveuse.

Trois routes vont être restaurées cette année : les routes de « la Croix de Fer », de « Pierrefilant » et celle de « La Coursière » qui va à Saint-Cyr-le-Château.

1.8. CAVBS

Le futur siège de la CAVBS s'installera dans les anciens bâtiments de la CCI.

Une ligne de RER entre Villefranche et Vienne sera mise en service prochainement à raison d'un train tous les quarts d'heure.

La conférence des Maires abordera le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'habitat).

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera prochainement débattu au sein des Conseils municipaux. Monsieur Ghislain DE LONGEVIALLE informera les membres du Conseil des grandes orientations de ce projet le 21 juillet 2022.

Les déchèteries mobiles organisées par la CAVBS sont supprimées.

Quatre bornes électriques vont être installées au parking Boiron de Villefranche.

2. Informations et questions diverses

Aucune information ou question diverse n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10